

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-29-06-03

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

**ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE France DANS
LE CADRE DES TRAILS DE LA PLAINE**

Nombre d'élus : 29

Présents : 25

Représentés : 4

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle Albert de Gondi en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Pascal RAVEL, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Julien GESLIN, Audrey de FORNEL, Laurent DECROIX, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO

Absents ayant donné pouvoir : 4

Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Elodie PINTA a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Louis PICHON a donné pouvoir à Julien GESLIN

Michel BOISRAMÉ a donné pouvoir à Laurent DECROIX

Absents : 0

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE

Dominique SERVAIS

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil municipal ;

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Scouts et Guides de France – Groupe Guy de Larigaudie Bailly / Noisy-le-Roi, dont le siège est situé 24 rue du Cornouille, 78590 Noisy-le-Roi, immatriculée sous le numéro 775 682 024 00655 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 24 juin 2026 ;

CONSIDERANT que la commune de Noisy-le-Roi organise, conjointement avec la commune de Bailly, l'évènement sportif Les Trails de la Plaine 2026 ;

CONSIDERANT que l'association Scouts et Guides de France – Groupe Guy de Larigaudie Bailly / Noisy-le-Roi apporte son concours à l'organisation de cette manifestation, notamment par sa présence sur les deux points de ravitaillement, la mobilisation de certains de ses membres comme signaleurs, la mise à disposition de jerricans d'eau ;

CONSIDERANT que cette participation contribue au bon déroulement de l'évènement, à l'accueil des participants et à la sécurisation du parcours ;

CONSIDERANT que les communes de Bailly et de Noisy-le-Roi ont convenu d'un soutien financier partagé à hauteur de 400 €, réparti à parts égales, soit 200 € par commune ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité ;

1. **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Scouts et Guides de France – Groupe Guy de Larigaudie Bailly / Noisy-le-Roi, dans le cadre de sa contribution à l'organisation des Trails de la Plaine 2026.
2. **PRÉCISE** que cette subvention a pour objet de soutenir l'association dans le cadre de son concours logistique et humain à la manifestation, notamment pour les ravitaillements, la signalisation, la mise à disposition de matériel.
3. **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2026, au chapitre 65, article 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé, ou à tout article budgétaire approprié.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 29 juin 2026

Le Maire
Christophe MOLINSKI